



Agression sur chauffeur de bus

Par **sab06**, le **29/05/2008** à **09:21**

bjrs voila je vous explique mon problème mardi soir j'etais a un arret de bus pour rentré chez moi le chauffeur de bus et arrive il avait qu'une porte sur les deux qui s'ouvri mais nous somme habitué a ce problème sur cette ligne de bus donc je lui est dit que je savais l'ouvrir il ma repondut tres agressivement non elle est cassé a plusieurs reprises det a refusé de me faire monté sachant que j'avais avec moi mes deux enfants en bas ages (18mois et 15jrs) plus mon fils de 8ans donc je lui demandé comment je faisais pour rentré chez moi sachant qu'il y as que se bus il ma repondut j'en et rien a foute demerdé vous, et il est parti j'ai donc appelé mon mari pour qu'il vienne me cheché c'est ce qu'il a fait et sur la route il a croisé le bus et il c'est appercu quand le chauffeur c'est arrêté a un arré que les portes fonctionné tres bien et cela a plusieurs reprises apres m'avoir recupere nous somme remonté chez nous et la nous l'avons vu arrêté en bas de chez moi donc nous nous sommes arrêté pour avoir une explication avec car il avait les portes grande ouverte il a commencé et s'ennerve violament a dire a mon mari a 4 reprise frappe moi puisque tu en na envie mon mari a refusé a 4 reprise et comme le chauffeur a vu qu'il le fraperé pas il lui a sauté dessus et la frappé mon mari a riposté a sont tour le chauffeur a porté plainte lui na pas etait inquiète mais mon mari a fait 24h de garde a vu il est consider comme agresseur on ne peut pas porté plainte contre lui et il doit passé au tribunal de nice pour avoir excercé des violence gratuite sur un chargée de mission public le 4 decembre 2008soit des disant c'est violences on entrainé une incapacité totale n'excédant pas 8jrs alors qu'il faut savoir que quand nous sommes parti il avait aucune marque et au poste il avait un coup a l'arcade.

donc quel sont nos droit que pouvons nous faire merci de votre réponse

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **18:25**

Bonjour,

Trouvez des témoins qui peuvent vous aider.

Dans le cas contraire, ce sera sa parole contre la sienne. Par ailleurs, vu que les chauffeurs de bus sont souvent agressés un peu partout en France, ils ont pour ainsi dire un avantage au yeux du juge.

Surtout, n'hésitez pas à prendre un avocat même s'il est commis d'office. Ne vous présentez pas seul avec votre mari au jugement soyez assisté d'un professionnel.

Cordialement,

Par **frog**, le **29/05/2008** à **18:46**

[citation]nous l'avons vu arrêté en bas de chez moi donc nous nous sommes arrêté pour avoir une explication avec car il avait les portes grande ouverte il a commencé et s'ennerve violement a dire a mon mari a 4 reprise frappe moi puisque tu en na envie mon mari a refusé a 4 reprise et comme le chauffeur a vu qu'il le fraperé pas il lui a sauté dessus et la frappé mon mari a riposté a sont tour le chauffeur a porté plainte[/citation]

Votre immeuble donne sur l'arrêt de bus, ou est-ce que le bus a fait un détour pour se garer en bas de chez vous (de la provocation sans doute) ?

Et le chauffeur est bien descendu du bus (chargé de passagers) et s'est élancé vers votre mari pour le frapper ?

Par **sab06**, le **30/05/2008** à **08:45**

merci de vos reponse, en réponse au dernier message il faut deja savoir que c'est un minibus de quartier alors l'arret et dans un renforcement en contrebat de ma résidence et c'est aussi le terminus de la ligne donc malheureusement pour nous il y avait personne ds la bus et c'est justement bien pour ca qu'il en n'a profité vu qu'il n'y avait aucun temoi en dehors de moi et les gosses et oui il est sortie du bus pour le frappé car mon mari n'est jamais monté dedans mais il est resté devant la porte